

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 15 février 2024
Rapporteur :
Monsieur Thomas FEREC**

N° 11

Contrat de concession pour l'établissement et l'exploitation du réseau métropolitain de communications électroniques à haut débit (réseau Herminéo) : prolongation de la Délégation de Service Public

Proposition de prolonger la DSP de 3 mois et demi afin de permettre à QBO de mener à son terme la procédure de DSP en cours dans les meilleures conditions dans l'intérêt du service tout en garantissant la continuité du service public.

En 2006, Quimper Communauté a confié au groupement Axione/Sogetrel, dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP), l'établissement et l'exploitation d'un réseau métropolitain de communications électroniques à haut débit sur l'agglomération de Quimper, pour une durée de 15 ans. Quimper Communauté Télécom s'est depuis substituée au groupement attributaire. Une prolongation de 3 ans du contrat de concession a été négociée avec le délégataire et approuvée par le conseil communautaire par délibération du 18 mars 2021.

A l'approche de l'échéance du contrat de concession au 15 juin 2024, le conseil communautaire du 11 mai 2023 a décidé de poursuivre l'exploitation du service public en gestion déléguée, via le renouvellement de la convention de DSP. Le conseil communautaire a donc validé le principe de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Quimper Bretagne Occidentale sur le périmètre délégué.

QBO a par conséquent lancé une procédure de mise en concurrence (menée en application des articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, ainsi que des articles L. 3120-1 et suivants et R. 3121-1 et suivants du code de la commande publique), en procédant dès juin 2023 à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 26/02/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 26/02/2024 (accusé de réception du 26/02/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Cette consultation, qui permettra la désignation d'un nouveau délégataire de service public, est actuellement en cours.

Ce faisant et compte tenu de l'échéance imminente du contrat de concession au 15 juin 2024, il apparaît nécessaire de prolonger à nouveau ledit contrat, afin de permettre à QBO de mener à son terme l'actuelle procédure de mise en concurrence dans les meilleures conditions dans l'intérêt du service tout en garantissant la continuité du service public. Il est donc proposé de prolonger la convention de DSP jusqu'au 30 septembre 2024.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver le principe de prolongation du contrat de concession pour l'établissement et l'exploitation du réseau métropolitain de communications électroniques à haut débit de Quimper Bretagne Occidentale, jusqu'au 30 septembre 2024 ;
- 2 - d'approuver en conséquence le projet d'avenant au contrat de concession ;
- 3 - d'autoriser madame la présidente à signer le projet d'avenant au contrat de concession et à prendre par conséquent l'ensemble des mesures et/ou actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.